

**AMAP RÉUNION PÈRE LACHAISE
PARIS 11e ET 20e**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT BOUQUETS DE FLEURS 2025
du 08/01/2025 au 17/12/2025**

ADHÉRENT

Nom et Prénom :

Adresse :

Ville :

Tél :

Courriel :

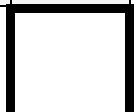
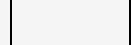
PRODUCTEUR

Simon Ronceray/Les
trois parcelles
14 rue du château
45300 Yèvre-la-Ville

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France : <http://amap-idf.org>), à savoir :

1. Engagement de l'adhérent(e) : Pré-financer la production, assurer au moins une permanence de distribution, gérer ses retards et absences (vacances...), reconnaître les aléas possibles de la production et en tant que consommateur accepter les risques liés à ces aléas.
2. Engagement du producteur partenaire : Livrer aux dates définies des produits certifiés BIO, de qualité, frais, issus de sa production, informer les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales, être transparent sur la gestion de son exploitation et accueillir les adhérents sur son exploitation lors des chantiers AMAP dont toutes les dates sont annoncées en début d'année.
3. Fréquence et lieu de distribution : La distribution des bouquets de fleurs se déroule le mercredi soir au 108bis Av. Philippe Auguste, 75011 Paris et au 34 Rue de la Réunion, 75020 Paris. Chaque adhérent s'organise pour récupérer ou faire récupérer son bouquet, y compris pendant ses congés, par un autre membre de l'AMAP ou toute autre personne de son choix, et en informe l'AMAP. Aucun remboursement ne sera effectué.
1. Modalités de paiement : Les chèques sont libellés à l'ordre « Les trois parcelles » et à remettre à la signature du contrat ou lors d'une distribution ultérieure. Paiement en 1 fois.
2. Pour les contrats petites et grandes occasions, nous vous demandons de passer votre commande au plus tard le lundi midi pour une livraison le mercredi de la même semaine par message (SMS ou Whatsapp) au numéro suivant : 0649637889.

DÉTAIL DU CONTRAT

Contrat	Descriptif de ce que je vais recevoir à la livraison	Prix unitaire TTC	Nombre de livraison par an	Prix annuel TTC	Choix à cocher
Formule 4 saisons	4 bouquets, tous les 1,5 mois. Pour voir passer les saisons dans son salon dont un bouquet sec	18,5 €	4	74 €	
					

Formule récurrents	10 bouquets, livrés tous les 15 jours environ, dont un bouquet sec. Un joker possible pour ne pas le rater quand vous ne pouvez pas venir, en fonction de la production, annoncé le lundi avant midi	18,5 €	10	185 €	
Formule petites occasions	2 bouquets, réalisés sur demande par message jusqu'au lundi midi pour une livraison le mercredi suivant. Pour faire rentrer de la fleur locale, bio et un soutien à la trésorerie de la ferme, et ne plus aller faire du mal à la planète en allant chez le fleuriste	25 €	2	50 €	
Formule grandes occasions	2 gros bouquets, réalisés sur demande par message jusqu'au lundi midi pour une livraison le mercredi suivant. Des bouquets plus volumineux que le petites occasions pour soi ou à offrir	35 €	2	70 €	
montant prévisionnel du contrat					

Les parties attestent avoir pris connaissance des principes de fonctionnement de l'AMAP et s'engagent à les respecter.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

Les Trois Parcelles / Simon Ronceray
 14, rue du chateau
 45300 Neuvre la ville
 0630412867
 lestroisparcelles@gmail.com
 Siret 815 169 974 000 12